

## **Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 23 novembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 14 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

### **Etaient présents :**

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSSARD, Stéphanie LACOSTE

MM : Eric VERGER, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Jean-Maurice SABATER

**Excusés ayant donné procuration :** Mme Florence RAYMOND à Mr Eric VERGER, Mme Nadia VINCENT à Mr Patrick LAFARGE, Mr Sylvain CHATAGNER à Mme Nathalie DAUNAS, Mr Didier ANDRIEUX à Mr Pierre LEVEQUE.

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Demande de financement auprès du Département au titre des amendes de police pour le projet d'aménagement de la RD 22,
- Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert du taux départemental de taxe d'habitation de la commune de Bellevigne,
- Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence aires d'accueil des gens du voyage,
- Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence politique de la ville,
- Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence documents d'urbanisme communaux,
- Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence gestion des eaux,
- Tarifs de la salle des Fêtes pour l'année 2019,
- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal,
- Déclassement d'une partie de la rue de l'Angle Droit,

- Autorisation au Maire de signer les avenants de mise à disposition du personnel communal au profit de Grand Cognac pour la compétence Assainissement,
- Détermination des coûts horaires et frais annexes dans le cadre de la mise à disposition du personnel communal au profit de Grand Cognac pour la compétence Assainissement,
- Extension de réseaux chemin de la Nougeraie,
- Choix de la rémunération des agents recenseurs 2018,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire propose de retirer le point suivant de l'ordre du jour :

- Demande de financement auprès du Département au titre des amendes de police pour le projet d'aménagement de la RD 22,

le bureau d'étude n'ayant pas fourni les documents nécessaires.

### **1 - Approbation du dernier compte rendu**

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 14 pour.

### **2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance**

Madame Stéphanie LACOSTE est nommée secrétaire de séance.

### **3 - Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert du taux départemental de taxe d'habitation de la commune de Bellevigne**

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 31 Août 2017 faisant suite au transfert du taux de la part départementale de la taxe d'habitation de la commune de Bellevigne à la communauté d'agglomération.

Le conseil approuve le rapport à la majorité, 13 pour, 1 abstention.

### **4 - Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence aires d'accueil des gens du voyage**

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 31 Août 2017 faisant suite au transfert de la compétence aire d'accueil des gens du voyage à la communauté d'agglomération.

Le conseil approuve le rapport à la majorité, 13 pour, 1 abstention.

### **5 - Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence politique de la ville**

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des

Charges Transférées du 31 Août 2017 faisant suite au transfert de la compétence politique de la ville à la communauté d'agglomération.

Le conseil approuve le rapport à la majorité, 13 pour, 1 abstention.

#### **6 - Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence documents d'urbanisme communaux**

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 31 Août 2017 faisant suite au transfert de la compétence documents d'urbanisme communaux à la communauté d'agglomération.

Le conseil approuve le rapport à la majorité, 13 pour, 1 abstention.

#### **7 - Approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence gestion des eaux**

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 31 Août 2017 faisant suite au transfert de la compétence gestion des eaux à la communauté d'agglomération.

Le conseil approuve le rapport à la majorité, 13 pour, 1 abstention.

#### **8 - Tarifs de la salle des Fêtes pour l'année 2019**

Monsieur le Maire propose de faire évoluer les prix de location de la salle des fêtes pour l'année 2019.

Après concertation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, 14 pour, les tarifs comme suit :

	<u>De la commune</u>	<u>hors commune</u>
Jour en semaine	125 €	250 €
Lendemain	60 €	120 €
Samedi/ dimanche/Jour férié	186 €	372 €
Lendemain	94 €	188 €
Chauffage par jour	65 €	65 €

Tarif entreprise commerciale 400 € la journée.

Les associations de la commune restent bénéficiaires d'une location gratuite par an, la 2<sup>ème</sup> 50 % tarif de la commune et la 3<sup>ème</sup> location tarif habitants de la commune. Le chauffage sera facturé comme indiqué ci-dessus.

La caution reste à 500 € dans tous les cas.

#### **9 - Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal**

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, 14 pour, adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Emploi (définir le poste)	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/16	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>			
- poste de secrétaire de mairie	- adjoint administratif principal 2ème classe	- adjoint administratif principal 2ème classe	1 poste à 35h
- secrétaire	- adjoint administratif principal 2ème classe	- adjoint administratif principal 2ème classe	1 poste à 24h
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>			
- agent technique polyvalent	- adjoint technique principal 2ème classe	- adjoint technique principal 2ème classe	1 poste à 35h
- agent technique polyvalent	- adjoint technique 2ème classe	- adjoint technique	1 poste à 35h
- agent en charge de l'entretien de locaux	- adjoint technique 2ème classe	- adjoint technique	1 poste à 15h

### **10 - Déclassement d'une partie de la rue de l'Angle Droit**

Madame Nathalie DAUNAS explique au conseil qu'il est nécessaire de procéder au déclassement de la partie de la rue de l'angle droit qui n'est plus carrossable afin de pouvoir lancer la procédure d'aliénation.

Par la suite la parcelle sera échangé contre une parcelle sur la route de Nanclas pour installer une bâche incendie.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents, 14 pour.

### **11/12 - Autorisation au Maire de signer les avenants de mise à disposition du personnel communal au profit de Grand Cognac pour la compétence Assainissement** **Détermination des coûts horaires et frais annexes dans le cadre de la mise à disposition du personnel communal au profit de Grand Cognac pour la compétence Assainissement,**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition des services administratif et techniques a été passée avec Grand Cognac pour assurer l'exploitation du service d'assainissement collectif et la facturation de la redevance assainissement.

Monsieur le Maire indique la nécessité de passer un avenant avec Grand Cognac afin de préciser les conditions de prise en charge financière et de remboursement.

Monsieur le Maire précise que le remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition s'effectue sur la base des éléments suivants :

- Coût unitaire horaire des frais de personnel multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en heures) constaté par la commune pour l'année,
- Coût annuel des frais annexes.

Pour l'année 2017, les coûts sont les suivants :

- Coût unitaire horaire des frais du personnel technique : 22,83 €/heure,
- Coût unitaire horaire des frais du personnel administratif: 23,56 €/heure,
- Coût annuel des frais annexes : 258,40 €

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents, 14 pour, les montants précités et charge le Maire de signer les avenants aux conventions de mise à disposition des services administratif et techniques.

### **13 - Extension de réseaux chemin de la Nougeraie**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un permis de construire instruit fin d'année 2016 par les services de l'état (DDT), a été délivré pour la construction d'une maison individuelle chemin de la Nougeraie.

Lors de l'instruction de ce dossier, le concessionnaire pour le réseau électrique n'a pas été consulté.

A ce jour, la construction presque achevée nécessite une extension de réseaux.

Cette extension ne peut pas être mise à la charge du pétitionnaire étant donné qu'il n'en a pas été informé au moment de l'instruction du permis de construire.

Vu l'omission de la DDT, service instructeur, Monsieur le Maire précise que la commune doit assumer cette erreur et prendre en charge ladite extension.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 14 pour, décide au vu des circonstances de prendre en charge l'extension du réseau électrique.

### **14 - Choix de la rémunération des agents recenseurs 2018**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Au vu de la population actuelle, la commune est découpée en deux districts. Deux agents recenseurs sont nécessaires.

Deux modes de rémunérations sont possibles : au foyer recensé ou au forfait.

Le Conseil Municipal décide de choisir la rémunération au forfait, les agents recenseurs seront Mesdames Nadine MARGAUD et Nathalie DUMONT.

### **15 - Informations et questions diverses**

- Etude de la CRER pour projet de panneaux photovoltaïques : au vu des subventions de l'Etat qui ont nettement baissé, le projet n'est plus intéressant. Le conseil décide de ne pas donner suite.
- Travaux de mise aux normes handicapés de la salle des fêtes : la commission départementale d'accessibilité a accepté la demande de dérogation pour l'estrade de la salle des fêtes. Des escaliers doivent être installés de chaque côté de l'estrade.
- Micro coupures d'électricité : des administrés se sont plaints de micro coupures. Un sondage va être fait sur la commune pour répertorier le nombre d'habitants touchés. Le bilan sera transmis à ENEDIS.
- Projet pour 2018 :
  - o Appartement dans l'ancienne mairie : l'architecte présentera un projet mardi 28 novembre 2017.
  - o Remplacement de la salle des six chemins : le conseil réfléchit à la construction d'une petite salle à côté de la salle des fêtes

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 40.